

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2014/13/001)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Décembre 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

15 Décembre 2014

Date d'affichage :

15 Décembre 2014

L'an deux mil quatorze et le dix-neuf décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Karine RESSANT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention constitutive d'une Agence Départementale de Développement Economique et Touristique des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire informe que le Conseil Général des Hautes-Alpes a approuvé, au cours de l'Assemblée Plénière du 27 octobre 2014, le regroupement dans un Groupement d'Intérêt Public, des activités et du personnel du Comité Départemental du Tourisme (CDT), de Hautes-Alpes Développement (HAD) et de son propre personnel dédié à l'économie et au tourisme.

La nouvelle structure prend le nom d'Agence Départementale de Développement Economique et Touristique des Hautes-Alpes (ADDET 05) et a pour objet de renforcer l'attractivité des Hautes-Alpes ainsi que la création d'emplois.

Les communes ayant tout ou partie de la compétence économie ou tourisme peuvent adhérer à l'Agence moyennant une cotisation annuelle de 0,20 € par habitant et y être représentées.

Le Maire rappelle que la commune était jusqu'à présent adhérente au CDT et il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion à l'ADDET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'adhérer à l'Agence Départementale de Développement Economique et Touristique des Hautes-Alpes (ADDET 05), pour un montant de 0,20 € par habitant en 2015,
- approuve la convention constitutive d'un Groupement d'Intérêt Public,
- désigne M. Thierry GONON pour représenter la commune au sein de l'ADDET 05.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2014/13/002.1)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Décembre 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

15 Décembre 2014

Date d'affichage :

15 Décembre 2014

L'an deux mil quatorze et le dix-neuf décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Karine RESSANT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation d'un terrain de sports

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation d'un équipement sportif en accès libre pour permettre aux habitants et aux vacanciers de pratiquer un sport collectif et pour favoriser la cohésion sociale. Le coût d'un terrain combinant plusieurs disciplines est estimé à 42.900 € H.T. Le Maire rappelle que le Conseil Régional et le Conseil Général ont apporté leur aide à hauteur de 50%. Il propose de solliciter également l'Etat pour finaliser le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour aménager un terrain multisports,
- approuve le plan de financement suivant :

➤ coût H.T. des travaux :	42.900 €
➤ subvention Etat DETR 30% :	12.885 €
➤ subvention FSL Conseil Régional :	15.000 €
➤ subvention PIL Conseil Général :	6.435 €
➤ autofinancement de la commune 20% :	8.580 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2014/13/002.2)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Décembre 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

15 Décembre 2014

Date d'affichage :

15 Décembre 2014

L'an deux mil quatorze et le dix-neuf décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Karine RESSANT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation de travaux sur un bâtiment d'intérêt public

Monsieur le Maire rappelle que la maison commune qui abrite le SIVOM, la bibliothèque municipale et le service Tourisme à La Vachette possède une toiture et des huisseries non isolées et très dégradées. Il est nécessaire de les changer rapidement pour éviter que le bâtiment ne se détériore et pour réduire les coûts énergétiques. Le coût des travaux est estimé à 108.300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, une subvention la plus élevée possible, pour réaliser des travaux de réfection de la toiture et des huisseries de la maison commune de La Vachette,
- approuve le plan de financement suivant :

➤ coût H.T. des travaux :	108.300 €
➤ subvention Etat DETR 40% :	43.320 €
➤ subvention FSL Conseil Régional :	15.000 €
➤ subvention PIL Conseil Général 20% :	21.660 €
➤ autofinancement de la commune 26,15% :	28.320 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2014/13/003)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Décembre 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

15 Décembre 2014

Date d'affichage :

15 Décembre 2014

L'an deux mil quatorze et le dix-neuf décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Karine RESSANT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation de la digue du Rosier et de restauration de l'espace de mobilité de la Clarée

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de réaliser des travaux de confortement de la digue du Rosier pour remédier aux désordres identifiés par le diagnostic initial de sûreté réalisé en 2010 et assurer la protection du hameau et du camping.

Il précise que le projet de reconstruction de la digue prend en compte les préconisations et l'espace de mobilité définis dans le Plan de gestion de la Clarée (étude CG05/ARTELIA et ETRM d'avril 2014) et qu'il intègre la restauration de l'espace de mobilité nécessaire au bon fonctionnement hydro-sédimentaire de la Clarée. Par ailleurs, ces travaux complémentaires à la protection contre les inondations participeront également à la restauration des milieux aquatiques.

Le coût des travaux est estimé à 510.000 € H.T. y compris le coût des études et celui de la maîtrise d'œuvre. Le Conseil Régional a apporté son aide financière à hauteur de 40%. Le Maire propose de solliciter également l'aide du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour parvenir à réaliser les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour réaliser les travaux de réfection de la digue du Rosier et de restauration de l'espace de mobilité de la Clarée,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût du projet H.T. : 510.000 €
 - subvention du Conseil Régional 40% : 204.000 €
 - subvention du Conseil Général 30% : 153.000 €
 - subvention de l'Agence de l'Eau 10% : 51.000 €
 - autofinancement de la commune 20% : 102.000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2014/13/004)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Décembre 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

15 Décembre 2014

Date d'affichage :

15 Décembre 2014

L'an deux mil quatorze et le dix-neuf décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Karine RESSANT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Renouvellement du contrat d'assurance statutaire pour le personnel communal

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'assurance pour la couverture des risques statutaires du personnel communal signé avec le CIGAC au 1^{er} janvier 2012 arrive à terme au 31 décembre 2014.

Le Centre de Gestion des Hautes-Alpes nous propose de souscrire un contrat d'assurance groupe au taux de 7,39%. Le CIGAC propose de renouveler le contrat avec des garanties fixées au taux de 6,56%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le renouvellement du contrat d'assurance pour la couverture des risques statutaires du personnel communal avec le CIGAC pour une durée de trois ans, à partir du 1^{er} janvier 2015. Les garanties sont fixées au taux de 6,56% pour l'année 2015,
- autorise le Maire à signer le contrat d'assurance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2014/13/005)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Décembre 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

15 Décembre 2014

Date d'affichage :

15 Décembre 2014

L'an deux mil quatorze et le dix-neuf décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Karine RESSANT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Election des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de constituer la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat, conformément aux articles 22 et 23 du code des marchés publics. La commission d'appel d'offres (CAO) est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif), et facultativement dans les procédures adaptées. Il rappelle que pour les communes de moins de 3.500 habitants, la commission d'ouverture des plis est constituée outre du maire, son président, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est alors procédé à l'élection à bulletin secret de trois membres titulaires. Sont candidats : M. Thierry BOUCHIE, M. Aldo DOLCI, M. Thomas ASCHETTINO

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de suffrages obtenus :

M. Thierry BOUCHIE : 13 voix

M. Aldo DOLCI : 13 voix

M. Thomas ASCHETTINO : 13 voix

Sont élus au premier tour, à la majorité des membres présents et représentés, pour faire partie de la commission d'appels d'offres, en tant que membres titulaires : MM. Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, Thomas ASCHETTINO.

Il est ensuite procédé à l'élection à bulletin secret de trois membres suppléants. Sont candidats : Mme Anaïs VACHET, M. Franck ROMAN, M. Emmanuel PRAT

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de suffrages obtenus :

Mme Anaïs VACHET : 13 voix

M. Franck ROMAN : 13 voix

M. Emmanuel PRAT : 13 voix

AR PREFECTURE

005-210501748-20141219-201413005-DE
Regu le 24/12/2014

Sont élus au premier tour, à la majorité des membres présents et représentés, pour faire partie de la commission d'appels d'offres, en tant que membres suppléants : Mme Anaïs VACHET, MM. Franck ROMAN, Emmanuel PRAT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2014/13/006)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Décembre 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

15 Décembre 2014

Date d'affichage :

15 Décembre 2014

L'an deux mil quatorze et le dix-neuf décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Karine RESSANT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2015

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer les tarifs pour une application à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe les tarifs hors taxes du budget de l'eau comme suit :
 - vacation de l'agent communal pour l'ouverture ou la fermeture d'une vanne : 25,00 €
 - pose de robinet de prise en charge comprenant la surveillance de réalisation du branchement d'eau potable : 130,00 € hors fournitures
- fixe les tarifs T.T.C. divers comme suit :
 - location du véhicule-atelier avec chauffeur : 40,00 €/heure
 - location du camion avec chauffeur : 90,00 €/heure
 - location du tracto-pelle ou du chargeur avec chauffeur : 100,00€/heure
 - heure de l'agent communal : 37,00 €/heure
 - occupation du domaine public : 1,85 €/jour/mètre linéaire d'étalage
 - forfait saison pour le marché (du 15/06 au 15/09) : 40,00 €
 - location de la salle des Arcades aux habitants de la commune : 50,00 €
 - location de la salle des Arcades aux habitants extérieurs : 100,00 €
 - caution pour la location de la salle des Arcades : 300,00 €
 - prix du repas de la cantine scolaire : 5,90 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2014/13/007)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Décembre 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

15 Décembre 2014

Date d'affichage :

15 Décembre 2014

L'an deux mil quatorze et le dix-neuf décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Karine RESSANT est nommée secrétaire de séance

OBJET : MOTION pour l'avenir de la desserte ferroviaire du Briançonnais

Vu la convention signée le 13 décembre 2010 entre l'Etat et la SNCF pour la période 2011- 2013, prolongée d'un an jusqu'à fin 2014, en faveur des trains d'équilibre du territoire (TET) afin de garantir l'avenir des liaisons ferroviaires de jour (Corail, Intercité et Théoz) et de nuit (Lunéa),

Considérant qu'à travers ce document, l'Etat et la SNCF se fixent notamment pour objectif « de garantir une desserte équilibrée et durable sur l'ensemble du territoire, d'assurer un investissement de la part de la SNCF pour la régénération du matériel roulant existant, et d'améliorer la qualité de service offerte aux voyageurs »,

Considérant le report d'un an du renouvellement de cette convention,

Considérant la mise en place par le Secrétaire d'Etat chargé des Transports d'une commission « Avenir des trains d'équilibre du territoire », présidée par Philippe Duron, député du Calvados, afin de clarifier l'offre faite aux usagers en la matière et doter les TET d'une stratégie d'avenir,

Considérant la création le 21 novembre 2014 d'un collectif Briançonnais de défense des dessertes ferroviaires regroupant des élus, des citoyens et des acteurs du territoire,

Considérant que cette ligne concerne la vie quotidienne de chacun, qu'elle constitue un outil indispensable d'aménagement du territoire et répond à de véritables besoins de mobilité (travail, études, formations, santé, liens familiaux ...),

AR PREFECTURE

005-210501748-20141219-201413007-DE
Regu le 24/12/2014

Considérant que la ligne ferroviaire des Alpes reliant Marseille - Valence TGV - Grenoble jusqu'à Briançon via l'étoile de Veynes est un lien essentiel pour l'acheminement des touristes, notamment durant les saisons d'hiver et d'été,

Considérant que faute de travaux sur l'infrastructure ferroviaire, les nouvelles locomotives dédiées au train de nuit ne pourront pas rouler sur la ligne des Alpes avant 2016 ;

Face à ce constat alarmant pour le devenir de notre territoire et son activité économique, les élus de Val-des-Prés :

Expriment à nouveau leur inquiétude quant à l'avenir du train de nuit Paris - Briançon (116 000 voyageurs par an),

Déplorent une dégradation de la qualité et du modèle économique des trains de nuit au risque d'une remise en cause de ce service essentiel pour les populations concernées,

Demandent un partage des responsabilités financières entre l'Etat et les collectivités territoriales afin de débloquer les fonds nécessaires aux travaux relatifs à la régénération de la voie ferrée entre Mont-Dauphin et Briançon et à la modernisation de l'étoile ferroviaire de Veynes,

Exigent des garanties quant au maintien du train de nuit Paris-Briançon après 2015,

Demandent le renouvellement des matériels roulants hors d'âge, et bientôt hors d'usage, tout en veillant à leur compatibilité avec la ligne, comme le prévoit la convention,

S'insurgent contre la décision de la SNCF d'interdire l'accès aux groupes dans le train de nuit,

Demandent à la commission « Avenir des trains d'équilibre du territoire » qu'une attention toute particulière soit portée à la problématique spécifique des trains de nuit Paris - Briançon et aux enjeux d'aménagement du territoire qui y sont attachés et qu'à ce titre des représentants du collectif Briançonnais de défense des dessertes ferroviaires puissent être entendus.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2014/13/008)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Décembre 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

15 Décembre 2014

Date d'affichage :

15 Décembre 2014

L'an deux mil quatorze et le dix-neuf décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Karine RESSANT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Décisions modificatives n° 4

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des modifications du budget primitif, compte tenu des éléments comptables connus à ce jour.

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

Budget général

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :		
60621 : Combustibles	+ 1.610,00 €	
6135 : Locations mobilières	+ 1.860,00 €	
668 : Autres charges financières	+ 200,00 €	
022 : Dépenses imprévues	- 3.670,00 €	
6574 : Subventions de fonctionnement	+ 350,00 €	
7788 : Produits exceptionnels divers		+ 350,00 €
Section d'investissement		
165-001 : Dépôts et cautionnements	+ 352,00 €	
10223-001 : Taxe d'aménagement		+ 352,00 €
2312-160 : Travaux liaison	+ 12.710,00 €	
2313-134 : Travaux bâtiments commun	- 12.710,00 €	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

